

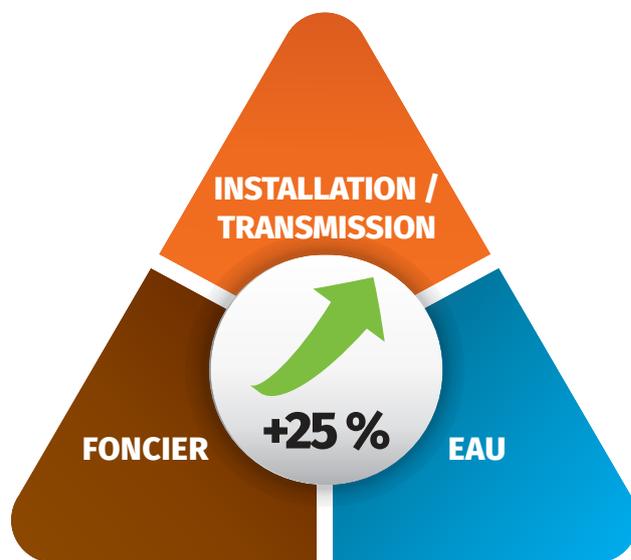


## Sans triangle vertueux, pas de « +25% » !

Certains parlent d'utopie, d'autre évoquent un objectif irréaliste, certains enfin diront qu'il s'agissait là d'un simple slogan de campagne. Un fait, au moins, est avéré : l'ambition affichée par la nouvelle mandature ne manque pas d'envergure et son écho est audible au-delà du cadre strict des ressortissants de la Chambre d'agriculture et de la pêche ; et c'est tant mieux !

Le premier à se réjouir que cet intitulé des « +25% », qui est bien une ambition affichée et non un simple thème de campagne, soit repris à l'extérieur de la CAP-NC n'est autre que son président, Jean-Christophe Niaoutou. « Nous devons nous réjouir que d'autres se saisissent de cette ambition. En avoir la paternité est une chose, veiller à ce que cette ambition devienne une réalité partagée en est une autre, bien plus exaltante. À elle seule, la CAP-NC ne peut pas faire avancer les différents curseurs capables de nous mettre tous sur le chemin menant à ces « +25% ». Cela sollicite un volontarisme partagé, la certitude commune que notre sécurité alimentaire est un enjeu stratégique qui dépasse toute forme de clivage politique. Il n'en demeure pas moins que nous souhaitons peser avec toute la détermination, tout le dynamisme, qui nous ont conduits à formuler cet ambitieux projet. »

D'ores et déjà, au cours du premier semestre 2023, de nombreux acteurs, privés ou institutionnels, ont fait part de leur intérêt pour cette démarche et ont sollicité la CAP-NC pour mettre en œuvre des leviers susceptibles de permettre des premières avancées quant à la part de produits locaux dans nos assiettes. Qu'il s'agisse de restaurations collectives d'entreprise, d'hôtellerie, de cantines scolaires, d'ateliers de transformation, les signaux positifs se sont multipliés depuis l'entame de la nouvelle mandature.



**PAS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SANS TRIANGLE VERTUEUX !**

Il convient désormais de franchir le cap du « y'a plus qu'à », dont on connaît tous les effets retors et retards ! En créant quatre groupes de travail transversaux (GTT) auxquels sont invités à participer tout autant des ressources techniques internes à la chambre, des élus référents que les partenaires ad hoc, la nouvelle mandature ne veut pas s'arroger un quelconque leadership sur ces thèmes de référence (**foncier, eau, installation/transmission**) mais bien être le vecteur d'une impulsion, d'un élan, devant mener à un objectif commun, qui se résume facilement : « +25% » !

# Augmenter de 25 % la part des produits locaux dans notre alimentation, c'est possible !

Avec un taux de couverture des denrées alimentaires produites localement de 17 %, la sécurité alimentaire de la Nouvelle-Calédonie n'est pas assurée. Enjeu majeur pour notre territoire du fait de son insularité, voire de sa double insularité pour les îles autour de la Grande Terre, cette problématique est étroitement partagée avec nos homologues du Pacifique (Wallis-et-Futuna et Polynésie française).

## PAS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SANS UNE STRATÉGIE POLITIQUE AMBITIEUSE

Bien qu'il s'agisse souvent d'une problématique de production (faible attractivité, aléas sanitaires ou climatiques...), la question de la part des produits locaux dans notre alimentation concerne également la structuration des filières, le transport et la commercialisation (atteindre les consommateurs au meilleur prix !), la transformation, la conservation et la valorisation des produits "en saison".

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont vu le jour pour concourir à augmenter la part des produits locaux, avec des projets d'approvisionnement et de transformation des produits locaux dans les cantines, l'émergence d'une coopérative de producteurs de fruits et légumes et de différentes structures collectives, ainsi que le travail des industries agroalimentaires locales. Tout cela nécessite toutefois, en complément, une stratégie politique ambitieuse, et plus particulièrement à destination des cantines, qui sont un élément pivot à tous points de vue (volume, éducation, prévention, effet de levier), et des moyens pour pérenniser et amplifier ces actions.

## LES CANTINES SCOLAIRES : ÉLÉMENT PIVOT DE CETTE AMBITION

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en collaboration avec la CAP-NC et l'Adecap-Technopole, et avec le soutien financier de l'Union européenne (PROTEGE), a travaillé avec tous les acteurs à un plan de transition alimentaire qui devrait être adopté prochainement. L'action phare du plan de transition ali-

mentaire du gouvernement est la loi sur l'intégration des produits locaux dans les cantines. Déclinaison sur notre territoire de la loi EGAlim, cette mesure forte serait un véritable « boost » pour l'ensemble du secteur et l'atteinte des objectifs fixés.

L'État a également un rôle à jouer via le prochain contrat de développement dont on pourrait espérer qu'il constitue un dispositif d'appui à la mise en œuvre de cette loi, par le soutien aux équipements des communes, structures collectives, établissements scolaires.

Enfin, démarrant début 2025, le prochain programme de coopération régionale UE-PTOM du Pacifique (programme post PROTEGE) portera sur l'économie verte et bleue et les systèmes alimentaires durables. Dans la lignée de la stratégie européenne « Farm to Fork », l'intervention de l'UE contribue à la mise en pratique des techniques agroécologiques, au renforcement des équipements des structures collectives et à l'animation de projets structurants de commercialisation et de valorisation.



Rappelons que le nombre de repas servis dans nos cantines est d'environ 60 000 par jour, soit **plus de 10 millions de repas/an**, sur la base de 34 semaines scolaires annuelles. **Un soutien de 120 F/repas** (pour un repas coûtant en moyenne 250 F à l'heure actuelle) **constituerait un formidable levier économique pour l'ensemble de la chaîne de valeur**. Outre ses évidents effets économiques, une telle mesure, contribuant à élever notre niveau de sécurité alimentaire, aurait des conséquences positives à plusieurs titres : éducation, environnement, exemplarité régionale, etc.

## Sécuriser le foncier agricole : un impératif !

Lors du dernier recensement général agricole (RGA) de 2012, le foncier agricole représentait une superficie utile (SAU) de 222 200 ha, occupée à 97 % par l'élevage bovin viande extensif. Si la mise en place en 2016 des baux ruraux sur les terres privées fut accompagnée de mesures fiscales incitatives, la proportion de foncier agricole loué demeure toutefois très faible. L'application de ces baux ruraux sur terres coutumières n'est pas effective. Le principal frein de la location en terres coutumières est la sécurisation du locataire.

### UNE PRESSION FONCIÈRE INTENSE SUR LES TERRES PRIVÉES

Les terres privées concentrent aujourd'hui l'essentiel de la pression foncière : développement urbanistique et économique, espaces de loisirs, revendications foncières, etc. En l'absence d'un outil de régulation, cette concurrence se traduit par une envolée des prix et rend l'accès au foncier difficile pour des projets agricoles, et ce d'autant plus qu'il convient de faire face à une absence de mise en commun des informations quant à l'usage du sol. Cette pression a pour corollaire automatique une importante perte de SAU, estimée à 27 % entre 2002 et 2012 (source RGA),

avec une proportion beaucoup plus importante sur les terres coutumières. Cette érosion s'est poursuivie depuis. Toutefois, l'absence, depuis 2012, de recensement général agricole, rend l'estimation aléatoire. Dans un tel contexte, la production agricole marchande s'est concentrée ces 30 dernières années sur le Sud de la côte Ouest, alors que la déprise agricole est prégnante sur la côte Est de la Grande terre et dans les îles Loyauté.

### METTRE EN PLACE UN OPÉRATEUR DU FONCIER AGRICOLE ADAPTÉ À NOTRE CONTEXTE

Assurer une véritable gestion du foncier agricole, aussi bien pour les terres privées et le domaine public (faible part de valorisation agricole) que pour les terres coutumières (sous-valorisation du potentiel agricole), est un strict impératif. Fortement impliquée dans le groupe de travail « Foncier et souveraineté alimentaire » sous l'égide de l'État, la CAP-NC, sous l'impulsion de la nouvelle mandature, a par ailleurs créé un groupe de travail transversal sur cette thématique, afin d'être force de proposition durant les quatre années à venir, et ainsi alimenter la réflexion de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sur l'avenir de l'Adraf (Agence de développement rural et d'aménagement foncier).

Un tel opérateur, doté des moyens financiers nécessaires, aurait notamment pour missions de :

- > gérer un observatoire cartographique du foncier agricole ;
- > protéger le foncier agricole par l'arbitrage des mouvements, la régulation et la lutte contre la spéculation ;
- > développer la gestion locative de foncier agricole, aussi bien sur terres domaniales que sur terres coutumières.

Installation des jeunes à la terre, renouvellement des générations, augmentation de la production agricole pour une meilleure sécurité alimentaire, meilleure répartition géographique de la production agricole, les enjeux et objectifs en termes de foncier sont aisément identifiables.

*Sans terre,  
pas d'agriculture...*



## ➤ RÉPARTITION ACTUELLE DU FONCIER

À l'heure actuelle, les collectivités (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes et État) détiennent 57 % de la superficie globale du territoire (forte de 18 203 km<sup>2</sup>), 27 % sont des terres coutumières et 16 % des terres privées. Dans le cadre du rééquilibrage, le foncier calédonien a connu d'importantes mutations, notamment depuis la première réforme foncière de 1978, qui fut exclusivement mise en œuvre sur la Grande Terre. Au titre du lien à la terre, 142 138 ha de terres privées ont ainsi été redistribués au système coutumier (tribus, clans et groupements de droit particulier local - GDPL), ce qui représente 85 % de la superficie totale redistribuée sur la période.



## Améliorer la gestion de l'eau et l'accès à la ressource dans les exploitations agricoles

**Si l'agriculture s'avère moins consommatrice d'eau que d'autres activités en Nouvelle-Calédonie, elle est toutefois un secteur pour lequel la préservation et la gestion de cette ressource sont un impératif absolu. Entre sécheresse et excès d'eau, les dernières années ont été difficiles pour le monde agricole et ont mis en exergue cet enjeu majeur.**

Mieux maîtriser l'eau sollicite d'adapter les cultures au climat, de placer l'arbre au cœur des systèmes agricoles, de mettre en place des couverts végétaux entre deux cultures, de piloter l'irrigation, d'aménager le stockage et le transport de l'eau, de favoriser l'utilisation des eaux usées pour l'agriculture, de protéger la ressource en eau, **de disposer, enfin et surtout, d'infrastructures adaptées, notamment collectives, pour répondre aux besoins en eau toute l'année à un coût raisonnable.** Dans le cadre du projet PROTEGE, de nombreux itinéraires techniques ont été testés directement dans des exploitations agricoles pour contribuer à cet objectif d'économie et de maîtrise de l'eau. Par ailleurs, jusqu'en 2021, l'Agence rurale a financé un programme d'aménagement de retenues

collinaires à usage agricole. Ces aménagements peuvent maintenant être en partie pris en charge via le fonds PEP ou, pour la province Sud, via une aide à l'investissement individuelle.

### POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE : QUID DE L'EAU'OSUFFISANCE ?

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 2019 d'une Politique de l'eau partagée, dont un des objectifs stratégiques, intitulé "Eau'osuffisance", vise à mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole et parvenir ainsi à accroître fortement le taux de couverture alimentaire. À ce propos, le gouvernement devrait adopter prochainement une loi du pays relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau. Ce texte, en l'état, suscite une forte inquiétude du monde agricole, quant à son iniquité entre les différents types de foncier (privé et coutumier), la place majeure donnée aux Conseils de l'eau, sans moyens ni garantie de l'équilibre de leur composition pour le monde agricole, et les moyens associés à la mise en œuvre de cette réglementation.

### POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE : QUELS FONDS ?

Pour rappel, le coût annuel de la Politique de l'eau partagée a été évalué à 1,5 milliard de francs alors que le fonds est aujourd'hui doté de 150 millions de francs, un montant très insuffisant au regard des enjeux. Il s'agit pourtant de relever là des défis majeurs en lien avec le changement climatique.

Soulignons que, dans le cadre du prochain programme de coopération régionale UE-PTOM du Pacifique pour la période post PROTEGE, il a été proposé de poursuivre les actions techniques de développement d'itinéraires techniques en agroécologie chez les agriculteurs.

### DE LA NÉCESSITÉ DE FINANCER DES PROJETS STRUCTURANTS...

Dans la lignée de la stratégie européenne « Farm to Fork », l'intervention de l'UE contribue à la mise en pratique des techniques agroécologiques et au renforcement des équipements des structures collectives. Il s'agit toutefois, et avant tout, d'obtenir un appui indispensable aux infrastructures collectives pertinentes. L'accès à la ressource eau est, en effet, une priorité absolue pour le monde agricole. Le prochain contrat de développement de l'État pourrait ainsi être un dispositif d'appui aux projets structurants.

*Sans eau, pas d'agriculture...*

## Favoriser l'installation, tout en apportant des garanties pour la transmission

**Même si le nombre d'agriculteurs et pêcheurs inscrits au Registre de l'agriculture et de la pêche est relativement stable, l'âge moyen des chefs d'exploitation, proche de 57 ans, est élevé, avec plus de 15 % des ressortissants âgés de 70 ans et plus.**

Le renouvellement générationnel du secteur agricole est d'autant plus difficile qu'il n'existe pas de système de retraite agricole par répartition et la mise en œuvre locale d'un tel système est incertaine. Ce qui conduit les agriculteurs à opter pour une retraite par capitalisation, fondée sur la valorisation du patrimoine foncier : vente au plus offrant, sans préemption possible par un opérateur de régulation du foncier agricole.

### À QUAND UNE STRATÉGIE CONCERTÉE POUR L'INSTALLATION EN AGRICULTURE ?

De fait, il n'existe pas à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie de stratégie concertée entre tous les acteurs du milieu agricole pour relever le défi de l'installation en agriculture, pourtant crucial pour augmenter la production locale et assurer sa sécurité alimentaire.

En l'absence d'un dispositif centralisé et simple pour aider des candidats à l'installation, on constate malheureusement que

l'accompagnement des porteurs de projet d'installation se traduit par de trop nombreux échecs.

S'ajoute à cela l'absence de mesures financières "Jeunes Agriculteurs" pour faciliter l'installation en agriculture les premières années, telles que l'accès à la défiscalisation, les abattements fiscaux et sociaux, les dispositifs incitatifs proposés par les assureurs, les tarifs préférentiels pour la tenue de la comptabilité, etc.

### DOTATION INSTALLATION EN AGRICULTURE : DISPOSITIF VERTUEUX MAIS MAL VALORISÉ

Quant au dispositif dotation installation en agriculture (DIA), il est malheureusement peu utilisé et sans doute insuffisamment valorisé. Seuls 145 dossiers ont ainsi été agréés depuis juillet 1993, soit en moyenne cinq DIA octroyées par an. La DIA est pourtant un dispositif vertueux, qui vient en complément des aides accordées par les provinces, et qui exige un suivi technico-économique dans le temps (jusqu'à six ans) en fixant des objectifs de rentabilité. Malgré ses imperfections, la pérennisation de ce dispositif, dont le financement doit être accru pour donner

## ➤ RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION : UN PRÉAMBULE NÉCESSAIRE...

La création d'un Répertoire départ installation (RDI) en agriculture à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, dont l'objectif serait de rapprocher les porteurs de projet souhaitant s'installer en individuel ou en société et les exploitants en recherche de repreneur ou d'un associé, est indispensable pour mener une action planifiée en termes d'installation/transmission.

les résultats escomptés, est une nécessité absolue. Dans ce cadre, la CAP-NC espère être reconnue comme partenaire officiel, aux côtés des trois collectivités provinciales, et être ainsi habilitée à déposer des dossiers d'agrément auprès de la commission DIA.

Après avoir créé en 2022 un dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (RÉAGIR) et réfléchissant à l'heure actuelle à la mise en place, dans ses antennes, d'un Point Accueil Installation, la CAP-NC souhaite développer l'accompagnement à l'installation et à la transmission : un groupe de travail transversal a été créé à cet effet. Ainsi, via son expertise et sa capacité à travailler en réseau, la CAP-NC espère être en mesure de valoriser, aux côtés des provinces, une action emblématique portée par l'État, le dispositif DIA.

*Sans agriculteurs, pas d'agriculture...*

